

## Arrêté n°2025 - 33 portant délégation de signature à la responsable du Bureau de la Vie Etudiante

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L 712-2,*

*Vu les statuts de l'université de Reims Champagne-Ardenne,*

*Vu l'arrêté portant nomination de madame Alexandra ROUSSEAU en qualité de responsable du Bureau de la Vie Etudiante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,*

### DECIDE

#### Article 1 – Champ de délégation :

Délégation de signature est donnée à **madame Alexandra ROUSSEAU**, responsable du BVE, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Reims Champagne-Ardenne, dans la limite de ses attributions et hors de tout acte la concernant personnellement, les documents ou actes suivants :

- Les bons de commandes à concurrence de 20K€,
- La certification du service fait,
- Les bordereaux de mise en paiement FSDIE,
- Les états de services faits pour les vacataires étudiants,
- Les attestations de frais de réceptions,
- Les ordres de missions des personnels du BVE (sauf étranger).

#### Article 2 – Documents signés :

Chaque délégataire transmet tous les mois la liste des documents signés par délégation.

#### Article 3 – Mentions obligatoires :

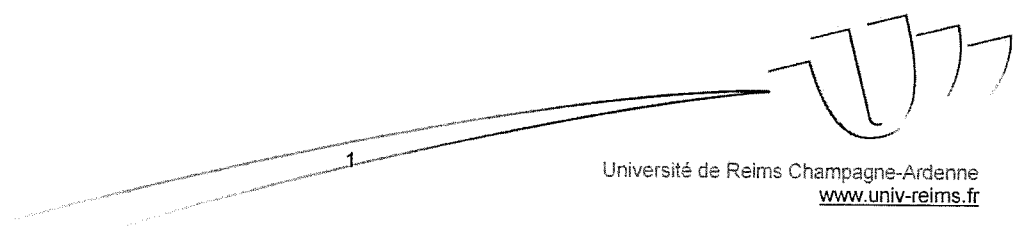
En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement : le prénom, le nom et la qualité du signataire ainsi que la mention « Pour le président et par délégation ».

#### Article 4 - Durée :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission au recteur de l'académie Grand Est.

Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet.

Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégué ou la cessation de fonction du délégataire.



1

**Article 5 - Publicité :**

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site Internet de l'université.

Fait à Reims,

le 04/04/2025  

**Christophe CLÉMENT**

- Mis en ligne le : 04/04/2025

- Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le : 04/04/2025

